



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP)

Pouvoir adjudicateur :

Syndicat de Bassin de l'Elorn

**Accord-cadre relatif à la mise en œuvre d'une
campagne de communication contre les déchets de
l'Elorn**

Sommaire

- 1. **Préambule** 3
- 2. **Les missions du prestataire**..... 6
- 3. **Déroulement et rendus des missions** 7

1. Préambule

1.1. Contexte

Le Syndicat de bassin de l'Elorn est un Etablissement public territorial de Bassin. Il met en œuvre des actions de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, et assure des missions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité, sur son territoire.

Le Syndicat de bassin de l'Elorn, est un regroupement de collectivités (syndicat mixte ouvert), composé d'une vingtaine de membres dont la Région Bretagne et des structures communales ou intercommunales de production, transport et distribution d'eau.

Il dispose d'un site internet : <http://www.bassin-elorn.fr/>, d'une page facebook : <https://www.facebook.com/bassinelorn/> et d'un compte instagram : <https://www.instagram.com/bassinelorn/>.

Le Syndicat est animateur du site Natura 2000 « Rivière Elorn » dont le document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral en mars 2011. Dans le cadre de l'animation du site, le Syndicat a mis en place un contrat Natura 2000 de ramassage et de tri des macro-déchets suivant le protocole OSPAR (protocole de tri européen comprenant 117 catégories) sur 1 000 mètres de berge de l'Elorn sur la commune de Loperhet en 2019. Il a communiqué sur ce projet et s'est peu à peu engagé avec les acteurs locaux dans l'organisation de ramassage citoyen ou associatif depuis 2019.

Pour aller plus loin sur la thématique des macro-déchets plastiques présents sur l'Elorn, le Syndicat s'est engagé dans un programme européen INTERREG « Preventing Plastic Pollution » ayant pour objectif d'analyser plus finement les macro-déchets transitant par l'Elorn et leurs sources de contamination mais également de mettre en place un volet de communication et de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

1.2. Programme INTERREG

Le programme INTERREG « Preventing Plastic Pollution » est porté par le Syndicat de bassin de l'Elorn et 17 autres partenaires, nationaux et anglais. Il a été approuvé par le Programme France (Manche) Angleterre et bénéficie de financement via le Fonds Européen de Développement Régional. pour une durée de 3 ans depuis janvier 2020.

Le projet porté par le Syndicat dans le cadre de ce programme est divisé en plusieurs actions détaillées ci-dessous. Afin de mieux appréhender les besoins de communication du Syndicat, une compréhension de la globalité du programme est nécessaire.

1.2.1 Ramassage et tri de macro-déchets

Ce programme comprend un ramassage complet des macro-déchets sur l'Elorn, de la source à l'estuaire, trois années de suite. Ce ramassage sera accompagné d'un tri des déchets (suivant un protocole européen) permettant un suivi de l'évolution des déchets dans la rivière et un ciblage des sources de contamination.

Parallèlement à cela, plusieurs buses de sortie d'eaux pluviales seront équipées d'un filet de rétention des macro-déchets pour évaluer les flux de déchets transitant par cette voie.



Exemple de filets de rétention

1.2.2 Sensibilisation scolaire

Une sensibilisation scolaire sur la thématique des macro-déchets sur l'Elorn et de leur impact sur la faune et la flore est également programmée. Il sera proposé aux 20 communes bordant l'Elorn une journée de sensibilisation pour une classe de cycle 3 (CM1/CM2/6^e) comprenant une matinée en salle et une après-midi de ramassage de déchets au bord de l'Elorn. De ces journées de sensibilisation pourront émaner différentes initiatives proposées par les élèves pour réduire leurs déchets en classe ou limiter la pollution plastique dans leur quotidien.

1.2.3 Sensibilisation du grand public et du monde associatif

Les associations citoyennes et sportives seront mobilisées autour de la thématique des macro-déchets de l'Elorn et elles pourront être accompagnées techniquement et/ou matériellement dans l'organisation d'actions (ramassage, actions innovantes...).

Pour exposer aux yeux des promeneurs et riverains les déchets polluant l'Elorn, une ou deux sculptures de Saumon atlantique (espèce emblématique de l'Elorn) seront exposées à proximité de la rivière sur des lieux de passage du public et remplis des déchets collectés.

Pour sensibiliser le grand public au devenir des déchets jetés dans les avaloirs d'eau pluviale, une quarantaine de macarons « Ici commence la mer, ne rien jeter » seront installés à proximité des avaloirs sur les communes de Landivisiau et Sizun.



Exemple de macaron à proximité d'un avaloir

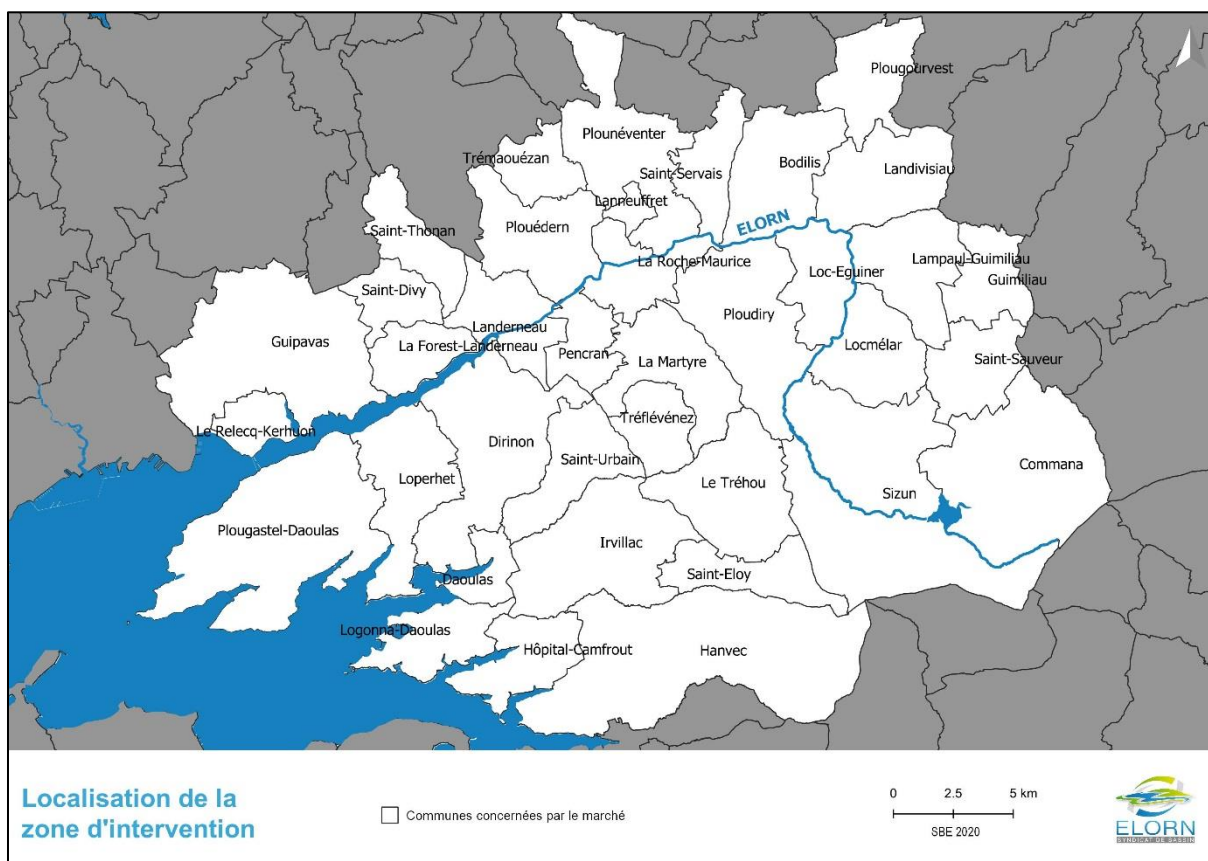


Exemple de sculpture

Pour accompagner et valoriser ses différentes actions, un volet communication doit être mis en place. Les différents outils de communication envisagés par le Syndicat sont détaillés ci-dessous mais après lecture du projet dans sa globalité, le prestataire est libre de proposer des outils de communication complémentaire pour valoriser au mieux cette action.

1.3. Localisation de la zone d'intervention

Toutes les communes du territoire du Syndicat de bassin de l'Elorn sont concernées par le projet, exceptés Brest, Gouesnou, Bohars, Guilers et Plouzané. Cela représente un total de 37 communes représentant un bassin de population d'environ 132 000 habitants.



1.4 . Objectifs du plan de communication

Les objectifs du plan de communication sont les suivants :

- Conseiller le Syndicat de bassin de l'Elorn en termes de stratégie de communication ;
- Valoriser les actions entreprises et les résultats obtenus ;
- Informer, sensibiliser et mobiliser les cibles sur la problématique des macro-déchets, et plus spécifiquement des macro-déchets plastiques, sur l'Elorn ;
- Impliquer les associations dans la démarche ;
- Créer un statut d'ambassadeur (nettoyeur/protecteur/... de l'Elorn) pour les scolaires sensibilisés sur la thématique ;
- Créer une synergie autour de la thématique et fédérer tous les ramasseurs du territoire.

2. Les missions du prestataire

2.1. Définition des missions

Le prestataire devra prévoir un conseil et un accompagnement régulier du Syndicat de bassin de l'Elorn.

La campagne de communication doit permettre :

- de faire connaître le projet ;
- de permettre l'appropriation du projet par différentes cibles (grand public, acteurs locaux, élus, scolaires...);
- de médiatiser les actions ;
- de favoriser le rayonnement du projet du territoire ;
- de mesurer l'impact des actions de communication.

Les outils de communication à réaliser sont les suivantes :

Elaboration d'une campagne image :

- Création d'un visuel (nom + logo) pour fédérer les ramasseurs de déchets sur l'Elorn
- Création de 6 panneaux 60x80 d'information a minima (mais le Syndicat reste ouvert à tout type de support)
- Dépliant d'information à destination des scolaires
- Proposition d'un goodies « ambassadeur » pour les ramasseurs de l'Elorn et notamment les scolaires (badge ? à définir) (1000 ex.)

Elaboration d'un plan de communication digital :

- Création d'un site internet dédié avec compteur de déchet et module cartographique permettant aux internautes d'indiquer la localisation des ramassages effectués et les déchets récoltés
- Présence sur les réseaux sociaux
- Création d'un motion design d'1 minute reprenant les résultats du programme

Relation presse :

- Dossier de presse générique et communiqués de presse ponctuels sur les actions du projet

Le prestataire est libre de proposer toute autre action de communication qu'il jugerait pertinente pour répondre aux objectifs de sensibilisation et mobilisation du grand public, des scolaires et des associations sur la thématique des macro-déchets sur l'Elorn et de la pollution plastique de la rivière.

3. Déroulement et rendus des missions

Des échanges auront lieu avec le Syndicat de bassin de l'Elorn par réunions, par téléphone et courriel tout au long de l'exécution des prestations. La relecture et la validation du contenu (texte, images...) des différents supports de communication seront effectuées par le Syndicat de bassin de l'Elorn, après vérification systématique du prestataire (orthographe, grammaire, syntaxe, polices, tailles...).

Pour chaque marché subséquent :

- Tous les éléments créés lors de la prestation (différents outils de communication : dépliant, logo, visuel...) seront également fournis sous format natif et pdf HD.
- Tous les documents réalisés dans le cadre de la présente prestation seront propriété exclusive du maître d'ouvrage.